

RÈGLEMENT NUMÉRO 256

Règlement abrogeant les articles 3.5 et 3.6 du règlement de lotissement numéro 241.

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet lors de la séance de ce conseil tenue le 18 avril 1991;

En conséquence, il est proposé par Yvan Laforest et secondé par Jean-Guy Tellier et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 256 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1. Les articles 3.5 et 3.6 concernant le tracé des voies de circulation du règlement de lotissement numéro 241 sont abrogés.

Article 2. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Yvan Laforest Maire

Fabrice St Martin Secrétaire-trésorier

Adoption du projet de règlement le 18 avril 1991.

Avis de motion donné le 18 avril 1991.

Adoption du règlement le 7 mai 1991.

Certificat de conformité donné le 24 ^{MAI 50m} ~~avril~~ 1991.

Avis public affiché entre 16:00 et 17:00 heures le 28 MAI 1991.

Avis public paru dans L'Écho de Berthier édition du 28 MAI 1991.

Fabrice St Martin Fabrice St-Martin, secrétaire-trésorier.